

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2024/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SEANCE DU 27 JUIN 2024

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : OLIVIER Denis – DEVINE Marc - BOUCHET Jean Claude

Excusé : BOURNE Véran- LIENS Charles

Syndic suppléant : CALVIERE Robert – CAPELLO Jean Pierre

Excusée : PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt sept juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE RECLASSEMENT DE LA FILIOLE DES CARRUCHES – COMMUNE DE ROBION

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : La filiole syndicale du Cabedan Neuf qui longe le chemin de Mulets aux Taillades, alimente une filiole privée, qui dessert des parcelles agricoles sur Robion, vers le chemin des Carruches.

Cette filiole dite « des Carruches » possède une branche principale de 405 ml le long du chemin des Carruches, dont une partie est busée, et deux branches secondaires.

Les rejets de cette filiole se font dans le canal Saint Julien, secteur du Plan Oriental.

L'entretien de cette filiole est assuré à ce jour par les propriétaires desservis, MM Bourne et Nouveau. Etant donné la charge annuelle d'entretien, MM Bourne et Nouveau souhaitent que la branche principale de la filiole des Carruches soit classée syndicale depuis la prise, située chemin des Mulets aux Taillades.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président de reclassement de la branche principale de la filiole des Carruches, de la prise, sise chemin des Mulets aux Taillades jusqu'aux départs des branches secondaires, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20240627-2024_014-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES

